

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1001

Artikel: Nucléaire
Autor: Curchod, Claude / Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nucléaire

Science & vie, se basant sur des travaux de chercheurs britanniques, écrivait en mai de cette année qu'en Grande-Bretagne, «quand on compare les communes où plus des deux tiers de la population vivent à moins de 10 km d'une centrale avec des communes témoins, on constate une augmentation de 100% des morts par leucémie lymphoïde et de 46% des morts par l'ensemble des leucémies», chez les personnes âgées de 0 à 24 ans. Ces travaux confirment d'autres publications allant dans le même sens, parues notamment dans le *British Medical Journal*. *Science & vie* précise encore que «le comité américain sur les effets biologiques des radiations ionisantes (...) fait état d'une augmentation du risque relatif de leucémie dans la population de cinq villes situées à proximité de réacteurs nucléaires».

De son côté, le journal scientifique *La Recherche*, dans son numéro de juin 1990, reprenant une communication du Commissariat français à l'énergie atomique, écrit que, selon le cancérologue français Maurice Tubiana, «depuis plusieurs années, des travaux font état d'une augmentation anormale de la fréquence des leucémies autour des centrales nucléaires».

Dès lors, les partisans des initiatives vaudoises «Sortir du nucléaire» n'ont fait part ni d'excès mensonger, ni d'un déchaînement de propagande, comme le laisse entendre André Gavillet dans *Domaine Public* n° 999. Ils n'ont fait que répercuter ce que la presse scientifique publie régulièrement. D'autant plus que ce genre d'informations paraît rarement dans la propagande des milieux pro-nucléaires... lorsqu'ils n'essaient pas tout simplement de les nier, comme Monsieur Jean-Louis Bornet, président du «Comité contre la pénurie d'énergie» et PDG d'une grande entreprise électrique, le faisait dans *24 Heures* du 7 juin.

Claude Curchod, Lausanne

(ag) Notre correspondant a mal interprété les quelques lignes de commentaires consacrés aux votations vaudoises. Le «déchaînement de propagande» et «l'excès mensonger» visaient les textes des opposants aux initiatives, ce que le contexte et une prise de position antérieure confirmaient.

Quant aux menaces d'être exposés au cancer et à la leucémie auxquelles recourent les antinucléaires lorsqu'ils veulent «hausser le ton», je pense que le sujet est si grave qu'il faut, si on le prend au sérieux, l'aborder avec le maximum de scrupules scientifiques. Le slogan ne le permet pas.

Famille et travail

Bravo à Beat Kappeler (*La dernière chance des femmes*, DP 998) pour avoir souligné l'affreux gaspillage de main-d'œuvre créé par les femmes qui s'absentent du marché du travail par souci de leurs obligations familiales.

Les parades à ce gaspillage consistent d'une part en une prise en charge plus étendue des enfants pendant que la mère travaille (crèches, activités extra-scolaires) et d'autre part en des dispositions permettant à la mère de se libérer de ses obligations professionnelles en cas de besoin (maladie d'un enfant, maternité). Et Beat Kappeler de relever que les avantages de la première parade dépassent largement les bénéfiques pour le marché du travail, car les enfants eux-mêmes apprécient «ce temps d'école intégrée».

Dans le même ordre d'idées, une plus grande souplesse dans la présence au travail apporterait un gain à la société qui dépasse de loin le problème de la main-d'œuvre. A condition que les mesures prises ne se limitent pas aux femmes.

Certes, c'est parmi elles qu'il y a actuellement le plus de gaspillage de main-d'œuvre, mais une vision globale de notre société ne saurait ignorer deux autres tendances: d'abord, de plus en plus de pères de famille souhaitent participer aussi activement que les mères à l'éducation de leur progéniture — d'ailleurs, l'égalité dans les obligations familiales est la condition (nécessaire mais pas suffisante) pour atteindre l'égalité professionnelle. Ensuite, à côté de la question de savoir comment-travailler-et-s'occuper-des-enfants, se posera toujours plus fréquemment à l'avenir celle de comment-travailler-et-s'occuper-des-parents-vieillissants. Les parents du quatrième âge peuvent poser exactement les mêmes problèmes pour les salariés arrivant vers la fin de leur

carrière que les enfants en bas âge pour les jeunes travailleurs. Ces tendances impliquent les hommes autant que les femmes, donc toute mesure visant à assouplir la présence au travail pour permettre aux salariés d'assumer leurs obligations familiales devrait s'appliquer sans distinction aux hommes comme aux femmes.

Malheureusement, les entreprises semblent désemparées face à la nécessité d'organiser le travail pour que la production suive malgré l'absence imprévue ou prolongée de certain-e-s salarié-e-s. Combien d'employeurs encore aujourd'hui préfèrent ne pas engager de jeunes femmes pour éviter des absences pour maternité? Combien de chefs se plaignent encore de la supposée perte de temps administratif occasionnée par le temps partiel? Combien de salariés, également, râlent lorsqu'ils doivent remplacer au pied levé un collègue absent?

Pourtant, des expériences ne manquent pas dans ce domaine, et sont amplement documentées par le BIT: partage de l'emploi, direction par objectifs, travail polyvalent en petit groupe... Pour passer à l'acte il ne suffit que d'un peu d'imagination de la part des employeurs, d'un brin de compréhension entre collaborateurs et d'une bonne dose d'appui de la collectivité.

En effet, si l'amélioration des conditions de travail réalisées ces cent dernières années a profité principalement au salarié lui-même, à présent c'est le travailleur dans son contexte familial qui doit être visé. Mais pour cela, il faut que salariés, employeurs et autorités se concertent pour trouver des solutions qui reposent sur la solidarité entre employeurs et employés, entre collègues, entre les sexes et entre les générations.

Bridget Dommen, Bellevue

Réactions

● A propos du même article de Beat Kappeler, un lecteur s'insurge contre «une vilaine allusion à la légendaire faiblesse des enseignants». Et de citer la phrase suivante: *Chaque instituteur ou institutrice qui se contente de se consacrer deux, trois heures le matin et l'après-midi à sa classe empêche vingt autres parents, dont la plupart des femmes, de travailler ou d'avoir des loisirs*